AlloSchool

Économie générale et statistiques : 2 BAC Eco-SGC

Séance 15 (La politique budgétaire – Cours : Partie 1)

Professeur : Mr JABER Naoufal

Sommaire

I- Introduction

II- La loi de finances

III- Les composantes de la loi de finances

IV- Les principales caractéristiques du BGE de l'État marocain

I- Introduction

Le budget de l'Etat est un document qui retrace les dépenses et les recettes prévisionnelles de L'état pour une année budgétaire.

La politique budgétaire consiste à utiliser les dépenses et les recettes budgétaires pour réguler l'économie.

II- La loi de finances

C'est un document qui prévoit des recettes et des dépenses de l'état pour une année budgétaire.

Cette loi permet au gouvernement d'exécuter le budget.

III- Les composantes de la loi de finances

Budget général

Retrace les dépenses et les recettes de l'état pour une année budgétaire.

SEGMA

Ce sont les services de l'Etat gérés de manière autonome, il assure l'autonomie financière de certains services de l'état.

Les comptes spéciaux du trésor

Ces comptes permettent d'affecter les recettes à des dépenses biens définies, et de les reporter d'une année à une autre.

IV- Les principales caractéristiques du BGE de l'État marocain

Le BGE marocain se caractérise par :

- L'importance des recettes fiscales montre que l'impôt est l'instrument préféré de l'Etat

pour financer ses dépenses.

- Les dépenses de fonctionnement sont plus importantes contrairement aux dépenses d'investissement, ce qui ne permet pas de stimuler la croissance économique.
- L'importance des recettes d'emprunt ne s'est traduite pas en termes de financement des investissements.